

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Ludovic DUCOURAU

Objet : Convention 2024-2025 avec l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon.

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 5 avril 2024

Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Stephan PEY, Vice-président de TERRA OSTRA
- Sandra PEIGNON – conseillère municipale déléguée au tourisme
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, conseiller municipal
- Grégory DEBORD, Filière nautique
- Cyrille CARRERE, commerçant
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant

Absents excusés :

- Corine CAZADE – donne procuration à Corinne GAUTIEZ
 - Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Stephan PEY
 - Kevin LANGLADE – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
 - Patrice ZUBIETA – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
 - Michel CARRARA
-
- Considérant l'importance des aquariums dans l'organisation scénographique de la Maison de l'Huître et leur attractivité auprès des publics en termes de présentation vivante des différents prédateurs de l'huître,
 - Considérant la fonction pédagogique et expérimentale des aquariums de la Maison de l'Huître,

- Considérant le savoir-faire spécifique requis pour la gestion des peuplements d'un aquarium en eau de mer, son animation, son entretien et sa maintenance,
- Considérant les connaissances et compétences de l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon ainsi que l'objet de cette association qui vise à la formation en aquariologie.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de TERRA OSTRA de poursuivre, par convention, le partenariat engagé depuis 2009 avec l'association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon.

Dans le cadre de ce partenariat, TERRA OSTRA souhaite s'appuyer sur les connaissances et compétences de l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon pour développer la fonction pédagogique et l'attractivité des Aquariums de la Maison de l'Huître.

Les différentes dispositions relatives à ce partenariat sont détaillées dans la convention jointe à la présente délibération.

Ainsi, l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon s'engage à :

- faire bénéficier, à TERRA OSTRA et plus spécifiquement le personnel de la Maison de l'Huître de ses connaissances, de ses conseils techniques concernant la gestion globale des aquariums de la Maison de l'Huître : interventions quotidiennes, nourriture, remplacement de matériel...
- gérer l'organisation des peuplements des aquariums de la Maison de l'Huître étant précisé que ceux-ci ont pour objectif de présenter de façon vivante les prédateurs de l'huître,
- assurer mensuellement l'entretien des aquariums de la Maison de l'Huître et procéder au remplacement des consommables lorsque nécessaire,
- intervenir sur place lorsqu'un dysfonctionnement est constaté en termes de matériel, de qualité des eaux ou de comportement des peuplements.

Afin de soutenir l'objet de l'association et notamment la réalisation des actions et objectifs précités, TERRA OSTRA s'engage à verser à l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon une subvention annuelle dont le montant devra être validé par délibération du Conseil d'administration de TERRA OSTRA. Le montant de la subvention proposée au titre de l'année 2024 s'élève à 1 900 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat 2024-2025 entre TERRA OSTRA et l'Association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon,

- autoriser le Président de TERRA OSTRA à signer cette convention de partenariat et accomplir tous les actes subséquents nécessaires à son exécution,
- approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 900 €, au titre de l'année 2024, à l'association du Club d'Aquariophilie du Bassin d'Arcachon.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de TERRA OSTRA

